
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

À une séance extraordinaire tenue le lundi 18 avril 2011, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 33 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal de la séance du 4 avril 2011
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2011
- 4- Conseil d'agglomération – Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 19 avril 2011 à 16 h 30
- 5- Conseil d'agglomération – Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
- 6- Conseil d'agglomération – Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001; dénonciation d'une résolution et autres, Règlements RAVQ agglomération de Québec
- 7- Conseil d'agglomération – Pression dans le secteur du Collège Saint-Augustin
- 8- Conseil d'agglomération – Demande à la Ville de Québec d'adopter une résolution décrétant l'amphithéâtre multifonctionnel comme un équipement d'intérêt collectif (reporté)
- 9- Direction générale – Mandat à Me Pierre Laurin afin d'étudier la faisabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de quitter l'agglomération de Québec
- 10- Trésorerie – Désignation pour accès au portail du MAMROT clicSÉCUR-Entreprises
- 11- Trésorerie – Programmation de la taxe d'accise
- 12- Greffe – Adjudication de contrat selon l'appel d'offres no AOV SAD-2011-201 pour l'achat d'un camion GMC
- 13- Greffe – Couverture d'assurance aux OSBL reconnus par la Ville et reconnus par l'UMQ
- 14- Greffe – Adjudication de contrat selon l'appel d'offres no AOV SAD-2011-198 pour test d'étanchéité et d'identification des branchements privés d'égouts
- 15- Greffe – Procès-verbal de correction pour la séance du 21 mars 2011 au point 15 de la résolution no RVSAD-2011-4026
- 16- Ressources humaines – Politique sur la rémunération des étudiants et stagiaires
- 17- Ressources humaines – Embauche d'étudiants au Service de l'urbanisme
- 18- Ressources humaines – Embauche du technicien en génie civil au Service des travaux publics
- 19- Ressources humaines – Embauche d'une étudiante au Service des loisirs pour une période temporaire
- 20- Ressources humaines – Permanence de Roselyne Méthot
- 21- Ressources humaines – Embauche de personnel saisonnier au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
- 22- Ressources humaines – Embauche d'une technicienne juridique au Service du greffe
- 23- Développement économique – Paiement no 5 à la firme QuébecHab inc. pour les rénovations fonctionnelles et agrandissements phase II complexe municipal
- 24- Travaux publics – Recommandation de paiement à Cima+ concernant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux rue Lionel-Groulx (phase 1)
- 25- Urbanisme – CPTAQ – Louise Robin et Ghislain Jobin
- 26- Urbanisme – Événements publics été 2011 impliquant l'utilisation de la voie

- publique
- 27- Urbanisme – Orientation préliminaire favorable à la vente de l'ancien terrain de la boulangerie Gadoua
 - 28- Dossiers de la direction générale
 - 29- Dossiers de la trésorerie
 - 30- Dossiers du greffe
 - 31- Dossiers des travaux publics
 - 32- Dossiers de la culture
 - 33- Dossiers des loisirs
 - 34- Dossiers de l'urbanisme
 - 35- Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-252 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection des rues Pierre-Georges-Roy et Honoré-Beaugrand ainsi que pour les entrées de l'école Vision et du Centre Casa
 - 36- Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-253 pour un montant de 500 000 \$ pour l'achat et l'installation de luminaire dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - 37- Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-254 au montant de 435 000 \$ pour la réfection du ruisseau Charland-du-Lin
 - 38- Avis de motion – Règlement d'emprunt parapluie numéro REGVSAD-2011-256 pour un montant de 800 000 \$ pour le pavage et planage lot 1 de certaines rues
 - 39- Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-257 pour un montant de 1 000 000 \$ pour le resurfaçage et la pose de bordures sur la rue des Landes
 - 40- Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-238 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1
 - 41- Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-239 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Article 3.6.6.3 (enseignes sur poteau – nombre)
 - 42- Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-244 modifiant le Règlement 915-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1
 - 43- Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-245 modifiant le Règlement R.R.V.Q. chapitre A-2
 - 44- Avis de motion – À déterminer
 - 45- Adoption du premier projet de règlement – À déterminer
 - 46- Adoption du second projet de règlement – À déterminer
 - 47- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
 - 48- Période d'intervention des membres du conseil
 - 49- Clôture de la séance
-



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4099, point no 1, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2011 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2011

POINT NO 2, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011



3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2011

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4100, point no 3, séance ordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 19 AVRIL 2011 À 16 H 30

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4101, point no 4, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 19 avril 2011 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 19 avril 2011 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2011;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4102, point no 5, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 19 avril 2011 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

- AUCUN

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001; DÉNONCIATION D'UNE RÉOLUTION ET AUTRES, RÈGLEMENTS RAVQ AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4103, point no 6, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 19 avril 2011 à 16 h 30



7- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – PRESSION D'EAU DANS LE SECTEUR DU COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4104, point no 7, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'a de cesse depuis sa reconstitution faisant suite à la défusion municipale de requérir informations et services compatibles avec les coûts importants qu'elle reconnaît devoir payer à l'agglomération de Québec et qui se chiffre à plus de 70 millions de dollars depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'agglomération a diminué à la fois les activités et les infrastructures d'agglomération, notamment sur le territoire de la Ville le réseau artériel étant passé de 21 kilomètres à 300 mètres ainsi que deux équipements d'agglomération étant devenus des équipements de proximité, ce qui doit logiquement en réduire les coûts. La Ville de Québec a plutôt créé une nouvelle catégorie de dépenses et transféré certains coûts dans son processus comptable faisant en sorte que la Ville de Saint-Augustin paie les mêmes dépenses indexées deux fois et paie pour des nouvelles dépenses créées au gré des volontés de la Ville de Québec dont les dépenses n'augmentent que de 5 % par année depuis les trois dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures croit que sa pérennité est compromise surtout en raison des coûts réclamés par la Ville de Québec pour les dépenses d'agglomération qui sont en augmentation constante de 40 % depuis les trois dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est en droit de s'attendre à des services sécuritaires et de première qualité et recevoir toute l'information nécessaire à leur réalisation;

CONSIDÉRANT QUE dernièrement, une situation qui ne sera pas tolérée s'est produite et persiste en ce qui a trait à la pression du réseau d'aqueduc dans le secteur des campus intercommunautaires;

CONSIDÉRANT QUE la pression des réseaux alimentant les résidences et les systèmes de protection contre les incendies doivent avoir au minimum 70 livres de pression alors que dernièrement celle-ci a diminué sporadiquement jusqu'à seulement 23 livres de pression, ce qui est insuffisant pour assurer la sécurité incendie de toute une population. On se rappellera que la Ville de Saint-Augustin a toujours maintenu sa pression dans le secteur à 70 livres de pression;

CONSIDÉRANT QU'à la fin 2006, l'agglomération de Québec a injecté une somme avoisinant 2 millions de dollars afin d'installer et de mettre en marche un réservoir sur la rue Pierre-Georges-Roy dont le but est de maintenir la protection incendie pour le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'arrondissement de Cap-Rouge. La moyenne enregistrée en 2010 était de 71 livres dans le secteur, mesure qui a été prise en compte afin de bâtir de nouvelles tours de condos ainsi que pour faire le balancement hydraulique de notre réseau desservant ledit secteur, mais qu'en 2011 la pression moyenne a chuté à 56 livres sans avertissement et baisse minimalement une fois par semaine à 23 livres, ce qui compromet la sécurité de nos citoyens et déclenche les alarmes incendie;

CONSIDÉRANT QUE les chambres de régulation de pression ne servent qu'à distribuer l'eau sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'en conséquence cet équipement doit être un équipement de proximité, équipement qui au surplus ne se retrouve pas dans l'entente désignant les équipements d'agglomération, ce qui éviterait la problématique en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation en eau avec une pression nécessaire pour assurer les services incendie est de juridiction d'agglomération et que les débits d'aqueduc sont plus que suffisants dans le système d'agglomération pour alimenter convenablement la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de Québec avec la pression requise et sécuritaire par les normes en usage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures formule une plainte formelle à l'agglomération de Québec pour cet écart de conduite mettant en péril sa population;

Qu'une copie vidimée de la présente soit envoyée à l'agglomération de Québec, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministre de la Sécurité publique, au ministre des Transports et ministre responsable de la Capitale-Nationale et au bureau de l'ombudsman de la Ville de Québec;

QUE, à défaut du règlement du dossier dans les prochains jours, de mandater Me Pierre Laurin pour effectuer une mise en demeure afin de remédier à la situation dans les meilleurs délais ainsi que d'intenter un recours en injonction interlocutoire devant le tribunal compétant s'il appert que la situation perdure, le tout greffé à une requête principale en injonction permanente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC D'ADOPTER UNE RÉOLUTION DÉCRÉTANT L'AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL COMME UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4105, point no 8, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

(REPORTÉ)



9- DIRECTION GÉNÉRALE – MANDAT À ME PIERRE LAURIN AFIN D'Étudier LA FAISABILITÉ POUR LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES DE QUITTER L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4106, point no 9, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures envisage la faisabilité de quitter l'agglomération de Québec vu que sa pérennité est compromise surtout en raison des coûts réclamés par la Ville de Québec pour les dépenses d'agglomération qui sont en augmentation constante de 40 % depuis les trois dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'a de cesse depuis sa reconstitution faisant suite à la défusion municipale de requérir informations et services compatibles avec les coûts importants qu'elle reconnaît devoir payer à l'agglomération de Québec et qui se chiffre à plus de 70 millions de dollars depuis 2006. L'entente d'agglomération a diminué à la fois les activités et les infrastructures d'agglomération, notamment sur le territoire de la Ville le réseau artériel étant passé de 21 kilomètres à 300 mètres ainsi que deux équipements d'agglomération étant devenus des équipements de proximité, ce qui doit logiquement en réduire les coûts. La Ville de Québec a plutôt créé une nouvelle catégorie de dépenses et transféré certains coûts dans son processus comptable faisant en sorte que la Ville de Saint-Augustin paie les mêmes dépenses indexées deux fois et paie pour des nouvelles dépenses créées au gré des volontés de la Ville de Québec dont les dépenses n'augmentent que de 5 % par année depuis les trois dernières années.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De requérir de Me Pierre Laurin qu'il lui propose les meilleurs stratégies et modalités légales de se retirer commodément de l'agglomération de Québec en extirpant son territoire de celle-ci ou autrement;

Que les sommes allouées pour ce mandat n'excèdent pas 25 000 \$ taxes comprises;

QUE copie vidimée de la présente soit envoyée à l'agglomération de Québec, au maire de Québec, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au ministre des Transports et ministre responsable de la Capitale-Nationale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10- TRÉSORERIE – DÉSIGNATION POUR ACCÈS AU PORTAIL DU MAMROT CLICSÉQR-ENTREPRISES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4107, point no 10, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire procède à une révision en profondeur de ses façons de faire et de son offre de service afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de moderniser l'État au moyen du gouvernement en ligne et de la prestation électronique de services;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 10 juin 2011, toutes les prestations électroniques de services qui se trouvent maintenant sur le portail du Bureau municipal ne seront plus accessibles;

CONSIDÉRANT QUE pour continuer à recourir aux différents services électroniques fournis par le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, la Ville doit s'inscrire d'ici le 13 juin 2011 à clicSÉQR-Entreprises, le service québécois d'authentification gouvernementale qui se trouve sur le site web de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser Me Jean-Pierre Roy, directeur général, Me Caroline Nadeau, greffière, et Mme Manon Lemay, trésorière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à exécuter les démarches nécessaires à cette inscription et à être détenteur d'accès du portail du MAMROT clicSÉQR-Entreprises.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



11- TRÉSORERIE – PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4108, point no 11, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : Lettre

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-Desmaures a déposé une programmation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2005 à 2009;

CONSIDÉRANT QU'une programmation des travaux modifiée a été transmise le 1^{er} novembre 2010 à la demande du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE les travaux énumérés dans la programmation modifiée ont tous été réalisés conformément à ladite programmation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a finalement adopté la programmation des travaux modifiés dans le cadre du programme TECQ de manière définitive et accepte l'octroi de la subvention selon les modalités prévues à la lettre du 1^{er} mars 2006 de Mme Nathalie Normandeau jointe en annexe;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a préparé tous les documents relatifs à cette reddition des comptes et qu'elle a déjà transmis par voie électronique ce rapport en date du 1^{er} novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville décrète avoir adopté la reddition de compte et réalisé la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) conformément à la loi, aux demandes du MAMROT et aux directives de la Vice-première ministre du Québec, ancienne ministre du MAMROT.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



12- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT SELON L'APPEL D'OFFRES NO AOVSA-2011-201 POUR L'ACHAT D'UN CAMION GMC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4109, point no 12, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1755 ;AOVSAD-2011-201

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion Chevrolet express utilitaire ou d'un GMC 2011;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 11 h le jeudi 7 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSA-2011-201 a été prévue et s'est déroulée le 7 avril 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture publique, les prix soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

- ▶ Fournier Chevrolet, Buick, GMC, Cadillac pour un montant total de 38 134,38 \$, taxes incluses;
- ▶ Citadelle Cadillac, Buick, GMC pour un montant total de 34 115,98 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conforme aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan triennal d'immobilisation, le coût estimé pour cet achat était de 34 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est en deçà du coût estimé dans le Plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera utilisé comme bureau par les techniciens qui doivent se déplacer pour la surveillance des chantiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un camion Chevrolet express 2011 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Citadelle Cadillac, Buick, GMC pour un montant total de 34 115,98 \$ taxes incluses;

QUE la Ville décrète que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-189.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



13- GREFFE – COUVERTURE D'ASSURANCE AUX OSBL RECONNUS PAR LA VILLE ET RECONNUS PAR L'UMQ

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4110, point no 13, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1767

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures paie les cotisations d'assurance des OSBL qu'elle reconnaît;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ offre un programme d'assurance pour les OSBL des municipalités membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'assurance couvre l'assurance des biens, l'assurance de la responsabilité civile générale, l'assurance des administrateurs et dirigeants ainsi que l'assurance accident des administrateurs et bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de réduire le montant des cotisations à payer par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour assurer ses OSBL reconnus;

CONSIDÉRANT QUE certains OSBL se sont montrés intéressés par la couverture offerte par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pourrait regrouper la totalité de ses OSBL reconnus dans la même couverture offerte par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'étudier le programme d'assurances offert par l'UMQ pour les OSBL afin de savoir si ce programme permettrait à la Ville de réduire le montant de ses cotisations d'assurance. Il est également recommandé de contacter les OSBL reconnus par la Ville afin de leur offrir cette nouvelle couverture.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT SELON L'APPEL D'OFFRES NO AOVSAAD-2011-198 POUR TEST D'ÉTANCHÉITÉ ET D'IDENTIFICATION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ÉGOUTS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4111, point no 14, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1768

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation pour effectuer les essais d'étanchéité et d'identification des branchements privés d'égout sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 14 h 30 le mercredi 20 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2011-198 a été prévue et se déroulera le 20 avril 2011 entre 14 h 30 et 14 h 35;

CONSIDÉRANT QUE le service est déboursé par le citoyen qui en a besoin et que le budget reste ainsi inchangé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour les essais d'étanchéité et d'identification des branchements privés d'égouts au plus bas soumissionnaire conforme et de ratifier l'adjudication de contrat lors de la séance ordinaire du 2 mai 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**15- GREFFE – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE DU
21 MARS 2011 AU POINT 15 DE LA RÉOLUTION NO RVSAD-2011-4026
RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4112, point no 15, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : RVSAD-2011-4026**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à faire des procès-verbaux de correction; par conséquent, la résolution no RVSAD-2011-4026 est modifiée afin d'ajouter la phrase suivante :

- ▶ QUE le crédit est pris à même le fond de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier la résolution no RVSAD-2011-4026, pour y ajouter la phrase : QUE le crédit est pris à même le fond de roulement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**16- RESSOURCES HUMAINES – POLITIQUE SUR LA RÉMUNÉRATION DES
ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4113, point no 16, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1760

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande des directeurs de service, nous avons entrepris une réflexion sur la rémunération des étudiants et des stagiaires;

CONSIDÉRANT QU'il nous est apparu nécessaire de procéder à une mise en place d'une politique de gestion de la rémunération des étudiants et des stagiaires;

CONSIDÉRANT QUE les raisons suivantes motivent notre décision :

- ▶ actualiser la rémunération qui datait du début de la Ville en 2006;
- ▶ augmenter notre capacité de rétention des étudiants et stagiaires en fonction de leur expérience et de leurs responsabilités à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la majoration ne sera pas accordée automatiquement à l'étudiant au terme des heures effectivement travaillées, mais plutôt à la demande écrite du gestionnaire et en faisant référence aux critères énoncés dans la politique;

CONSIDÉRANT QUE les taux de base quant à eux ne sont pas modifiés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver et de mettre en vigueur cette politique sur la rémunération des étudiants et des stagiaires à la Ville pour la période estivale 2011 à compter du 1^{er} mai 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**17- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DE
L'URBANISME**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4114, point no 17, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1761

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a besoin de deux étudiants afin de travailler à la caractérisation des installations sanitaires des résidences isolées et participer au programme de la renaturalisation du lac Saint-Augustin durant l'été 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher deux étudiants au Service de l'urbanisme pour la saison estivale 2011, selon la politique des étudiants et stagiaires à la Ville, à compter du 3 mai 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



18- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4115, point no 18, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1762

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage en février 2011 pour l'appel de candidature no ACVSAD-2011-173 pour le poste de technicien en génie civil au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette publication, plusieurs candidatures ont été reçues, qu'une sélection a favorisé la rencontre de six candidats à une première entrevue avec un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que deux personnes ont été convoquées pour une deuxième étape du processus;

CONSIDÉRANT QUE M. René Gingras a convaincu le comité de sélection en entrevue pour ses compétences et son expérience dans le domaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M. René Gingras, à compter du 18 avril 2011, au poste de technicien en génie civil au Service des travaux publics selon la convention des fonctionnaires des cols blancs en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



19- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU SERVICE DES LOISIRS POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4116, point no 19, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1763

CONSIDÉRANT QUE le projet MADA amène une surcharge de travail pour la stagiaire en loisir et que certains délais doivent être respectés, une aide supplémentaire est requise pour effectuer le travail d'échantillonnage;

CONSIDÉRANT QU'une période maximale de 80 heures de travail à raison de 12 \$ l'heure permettrait d'effectuer le travail. Madame Lise Lortie, conseillère municipale et responsable du dossier MADA, supervisera le travail;

CONSIDÉRANT QUE cette étudiante participera aux différentes tâches suivantes, à savoir :

- ▶ compléter l'opération de consultation des aînés
- ▶ préparer l'échantillonnage;
- ▶ transmettre la correspondance;
- ▶ photocopier différents documents : questionnaires, annexes, feuilles de compilation, notes de frais et lettres de la Ville;
- ▶ aider à la préparation des cocardes, etc.;
- ▶ assister l'équipe également en soirée lors de formation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher Mme Claudia Turgeon, étudiante, pour une période maximale de deux semaines, selon la politique des étudiants en vigueur, à compter du 18 avril 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



20- RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DE ROSELYNE MÉTHOT

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4117, point no 20, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1764

CONSIDÉRANT QUE Mme Roselyne Méthot, secrétaire principale aux Services du développement économique et des ressources humaines, a rempli avec succès les critères la menant à une permanence, tel que défini à la convention collective des cols blancs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder la permanence à Mme Roselyne Méthot, secrétaire principale aux Services du développement économique et des ressources humaines, selon les modalités convenues à la convention collective des cols blancs la régissant, à compter du 13 avril 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



21- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4118, point no 21, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1766

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a déjà publié l'affichage de divers postes de journaliers, d'opérateurs-journaliers et de préposés aux bâtiments au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été reçues dans le cadre de ces trois affichages récents;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accomplir le processus de dotation à l'aide des banques de candidatures pour l'embauche de trois journaliers saisonniers, et ce, du 2 mai au 14 octobre 2011, au Service des bâtiments parcs et espaces verts;

De procéder à l'embauche de quatre étudiants pour l'année 2011 au lieu de neuf.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



22- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4119, point no 22, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à une réorganisation des services en décembre 2010 dernier et que le poste de technicien juridique fut confirmé pour le Service juridique et greffe;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2009, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a déjà publié l'affichage de ce poste (ACVSAD-2009-110) et qu'aucune candidature ne fut retenue à cette époque et que personne à l'interne ne détient les qualifications recherchées pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement pour l'embauche d'une secrétaire principale au Service juridique et du greffe est toujours actif avec la firme Randstad et qu'un crédit est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce processus une candidate correspond parfaitement au profil recherché d'une technicienne juridique;

CONSIDÉRANT QUE le Service juridique et du greffe peut poursuivre le processus de recrutement pour l'embauche d'une secrétaire principale avec le Service des ressources humaines de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Randstad effectue la prise de référence et toute l'analyse quant aux compétences techniques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche en utilisant le crédit de la firme Randstad, de Mme Caroline Gauthier au poste de technicien juridique au Service juridique et du greffe à compter du 2 mai 2011, selon la convention des fonctionnaires des cols blancs en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



23- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PAIEMENT NO 5 À LA FIRME QUÉBÉCHAB INC. POUR LES RÉNOVATIONS FONCTIONNELLES ET AGRANDISSEMENTS PHASE II COMPLEXE MUNICIPAL

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4120, point no 23, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1749

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement no 5 révisée de M. François Bécotte de la firme Gagnon Gagnon Letellier et associés pour les travaux exécutés en janvier 2011 par la compagnie QuébecHab inc. au montant de 49 853,22 \$ + 2 492,66 \$ TPS + 3 925,94 \$ TVQ, pour la somme globale de 56 271,82 \$, est conforme aux termes du contrat signé avec la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 539,25 \$, avant taxes, est l'équivalent de 10 % du montant des travaux exécutés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2011 et est déjà retenu par l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le Service de la trésorerie le paiement no 5 à la compagnie QuébecHab inc, le montant global de 56 271,82 \$, taxes incluses;

Que la trésorière atteste que les crédits sont suffisants à même les surplus déjà appropriés de 500 000 \$ par la résolution RVSAD-2010-3341 de la Ville pour payer cette cinquième directive de paiement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



24- TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT À CIMA+ CONCERNANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX RUE LIONEL-GROULX (PHASE 1)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4121, point no 24, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1709

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Cima+ est l'ingénieur des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux de la phase 1 pour la réfection de la rue Lionel-Groulx ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux factures en date du 21 mars 2011 pour le paiement d'honoraires au montant de 118 352,26 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette facture inclut une surveillance de bureau au montant de 29 998,74 \$ ainsi qu'une surveillance des travaux de terrain à 4 950 \$ par semaine au montant de 45 114,30 \$ déjà autorisés sur les résolutions RVSAD-2010-3287 et RVSAD-2010-3374, le tout pour un montant total de 75 113,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette facture inclut également les avenants au contrat au montant total de 43 239,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics recommande le paiement de 118 352,26 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 118 352,26 \$ en faveur de Cima+ pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux rue Lionel-Groulx (phase 1).

QUE la ville décrète que les montants sont disponibles à même le règlement d'emprunt REGVSAD-2010-204.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



25- URBANISME – CPTAQ – LOUISE ROBIN ET GHISLAIN JOBIN

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4122, point no 25, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCES : Lettre du 4 avril 2011; RVSAD-2010-3028; RVSAD-2007-997; RVSAD-2007-473

CONSIDÉRANT QU'une demande ayant pour objet le lotissement, l'aliénation du lot 3 056 581 du cadastre du Québec visant une superficie de 9 673 m², afin de conserver 5000 m² utilisés à des fins résidentielles en vertu de l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, en retournant à l'agriculture 4 673 m²;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est compris dans la zone « RA/A-24 » où sont autorisés les usages des groupes « habitation I, II, agriculture I, II et le groupe forêt I » permettant notamment les habitations unifamiliales isolées (Règlement de zonage 480-85, articles 4.51.1 et 4.60.1);

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec incluant ce lot dans une aire d'affectation du sol Hameau résidentiel (annexe K, règl. 207 CUQ), l'affectation habitation est autorisée (Titre 2, chapitre 4, tableau no 2.2);

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur d'aménagement et de développement (P.D.A.D. version 31 décembre 2005) applicable à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures prévoit aussi au plan des grandes affectations du sol une affectation du sol Résidentielle-rurale (Rr) autorisant l'habitation (article 6.1, tableau 6.3, R.V.Q. 990);

CONSIDÉRANT QU'une autorisation pour le lotissement et l'aliénation est requise (art.28 et art.29 / LPTAA). Ce projet requiert l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et, à cette fin, une résolution du conseil municipal quant à sa recommandation est nécessaire (art. 58.1 LPTAA);

CONSIDÉRANT l'annexe 2 du mémoire administratif faisant partie intégrante de la présente et nonobstant la disponibilité adéquate d'espace sur le territoire de la ville à très court terme en milieu urbain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 3 056 581 du cadastre du Québec, division d'enregistrement de Portneuf, ayant une superficie de 5000 m².

Adopté à l'unanimité par les élus votants



26- URBANISME – ÉVÉNEMENTS PUBLICS ÉTÉ 2011 IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4123, point no 26, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1753

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, trois organisations d'événements publics ont déposé une demande d'utilisation du réseau local et artériel au cours de l'été 2011, il est recommandé d'appuyer la tenue des événements suivants:

- ▶ Une série de six courses en vélo les 10 mai, 24 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin et 19 juillet 2011 encadrée par l'Association des Maîtres cyclistes de Québec;
- ▶ Une collecte de fonds à l'intersection route 138 et route de Fossambault encadrée par la Résidence La Colombière le samedi 7 mai ou 11 juin 2011 sous réserve de s'engager à respecter les obligations contenues dans la demande et l'attestation d'autorisation;
- ▶ Une série de courses en vélo, pour l'étape Saint-Augustin, encadrée par le Tour du Québec le dimanche 24 juillet 2011 sous réserve d'une autorisation du ministère des Transports à utiliser ou bloquer partiellement la route 138 (récurrent);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les trois organisations à occuper temporairement le réseau local et artériel pour la tenue des divers événements au courant de l'été;

D'autoriser le Service des travaux publics et des loisirs à fournir des équipements disponibles pour cette activité;

D'autoriser le Service de police de la Ville de Québec et le Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à exiger que l'organisation respecte les conditions qui pourraient être imposées pour et lors de la tenue de cette activité afin d'en assurer la sécurité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



27- URBANISME – ORIENTATION PRÉLIMINAIRE FAVORABLE À LA VENTE DE L'ANCIEN TERRAIN DE LA BOULANGERIE GADOUA

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4124, point no 27, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT le mémoire déposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De donner une orientation préliminaire favorable et compatible aux conclusions du mémoire administratif déposé en comité plénier pour diffusion restreinte par respect pour les promoteurs privés concernés par la transaction qui les occupe.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



28- DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN LEDUC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4125, point no 28, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT le décès récent de M. Jean Leduc, président de l'organisme Présence Famille;

CONSIDÉRANT la grande contribution de ce dernier au sein de sa communauté et la générosité dont il a toujours su faire preuve même dans les derniers moments;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre ses condoléances à tous les membres de sa famille, ainsi qu'à ses proches et amis mais aussi à tous ses collègues

Adopté à l'unanimité par les élus votants



29- DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4126, point no 29, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



30- DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4127, point no 30, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



31- DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4128, point no 31, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

AUCUN DOSSIER)



32- DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4129, point no 32, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



33- DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4130, point no 33, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



34- DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4131, point no 34, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



35- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-252 AU MONTANT DE 2,3 MILLIONS POUR LA RÉFECTION DES RUES PIERRE-GEORGES-ROY ET HONORÉ-BEAUGRAND AINSI QUE POUR LES ENTRÉES DE L'ÉCOLE VISION ET DU CENTRE CASA

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-260, point no 35, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-252

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-252 au montant de 2,3 millions pour la réfection des rues Pierre-Georges-Roy et Honoré-Beaugrand ainsi que pour les entrées de l'école Vision et du Centre Casa. Ce montant étant différent du PTI adopté pour l'année 2011, une reddition de compte sera effectuée ultérieurement afin d'expliquer cette fluctuation.



36- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-253 POUR UN MONTANT DE 500 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DANS LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-261, point no 36, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-253

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-253 pour un montant de 500 000 \$ pour l'achat et l'installation de luminaires dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce montant étant différent du PTI adopté pour l'année 2011, une reddition de compte sera effectuée ultérieurement afin d'expliquer cette fluctuation.



37- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-254 AU MONTANT DE 435 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU RUISSEAU CHARLAND (DU LIN)

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-262, point no 37, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-254

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-254 au montant de 435 000 \$ pour la réfection du ruisseau Charland (du Lin). Ce montant étant différent du PTI adopté pour l'année 2011, une reddition de compte sera effectuée ultérieurement afin d'expliquer cette fluctuation.



38- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE NUMÉRO REGVSAD-2011-256 POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ POUR LE PAVAGE ET PLANAGE LOT 1 DE CERTAINES RUES

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-263, point no 38, séance extraordinaire du 18 avril 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-256

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt parapluie numéro REGVSAD-2011-256 pour un montant de 800 000 \$ pour le pavage et planage lot 1 de certaines rues. Ce montant étant différent du PTI adopté pour l'année 2011, une reddition de compte sera effectuée ultérieurement afin d'expliquer cette fluctuation.



39- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-257 POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ POUR LE RESURFAÇAGE ET LA POSE DE BORDURES SUR LA RUE DES LANDES

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-264, point no 39, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-257

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-257 pour un montant de 1 000 000 \$ pour le resurfaçage et la pose de bordures sur la rue des Landes. Ce montant étant différent du PTI adopté pour l'année 2011, une reddition de compte sera effectuée ultérieurement afin d'expliquer cette fluctuation.



40- ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ZONES RB/A-2 ET RC-1

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4132, point no 40, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-238

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-238 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



41- ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ARTICLE 3.6.6.3 (ENSEIGNES SUR POTEAU – NOMBRE)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4133, point no 41, séance ordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-239

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-239 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Article 3.6.6.3 (enseignes sur poteau – nombre).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



42- ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-244 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 915-93 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ZONES RB/A-2 ET RC-1

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4134, point no 42, séance ordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-244

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-244 modifiant le Règlement 915-93 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Zones RB/A-2 et RC-1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



43- ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.R.V.Q CHAPITRE A-2

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4135, point no 43, séance ordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-245

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-245 modifiant le Règlement R.R.V.Q. chapitre A-2.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



44- AVIS DE MOTION À DÉTERMINER

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-265, point no 44, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



45- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4136, point no 45, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



46- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4137, point no 46, séance extraordinaire du 18 avril 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



47- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 47, séance extraordinaire du 18 avril 2011

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



48- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 48, séance extraordinaire du 18 avril 2011



49- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4138, point no 49, séance extraordinaire du 18 avril 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 18^e jour du mois d'avril 2011 à 20 h 45 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Caroline Nadeau, greffière